

**Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères
Secteur Haguenau / Saverne**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

Séance du vendredi 29 janvier 2010

L'an deux mille dix, le vingt neuf janvier à dix heures trente, le Comité Directeur s'est réuni, sous la présidence de M. Claude KERN.

Sont présents :

Délégués Titulaires des Collectivités adhérentes :

- **SMICTOM DE SAVERNE** : MM. Joseph CREMMEL, Gilbert HUTTLER, Jean-Claude VONIÉ, Jean-Louis BORN, Daniel BASTIAN, Patrice DIETLER, Mme Paola CRIQUI.
- **SIEOM DE BISCHWILLER ET ENVIRONS** : MM. Robert METZ, Louis BECKER, Jacky KELLER, Benoît URBAN, Jean-Jacques HABERKORN.
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BRUMATH** : MM. Alain BIETH, Joseph KRAUT.
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'UFFRIED** : MM. Robert HEIMLICH, Michel LORENTZ.
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN** : MM. Claude KERN, Etienne ROECKEL, Jean-Georges BILDSTEIN, Jean-Claude KREBS.
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL-DE-MODER** : M. André DISS.
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN** : M. Jean-Georges HAMMANN.
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE HAGUENAU** : MM. André ERBS, Rémy PETER, Marcel SCHMITT, Jean-Claude WAGNER.
- **COMMUNE DE BERSTHEIM** : M. Alphonse KIEFFER.

Délégués Suppléants des Collectivités adhérentes :

- **SMICTOM DE SAVERNE** : MM. Edmond MAHLER, Patrick MICHEL.
- **SIEOM DE BISCHWILLER ET ENVIRONS** : MM. René ECKERT, Jean-Paul SCHMUCK.
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BRUMATH** : M. Paul NOLTE.
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN** : M. André GARNIER.
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN** : M. Georges HARTER.
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE HAGUENAU** : MM. Daniel KLIEBER, Pierrot WINKEL, Mme Marie-Françoise MORITZ.
- **COMMUNE DE WITTERSHEIM** : M. Christophe SIGAUD.

Personnalités présentes :

M. Roger ESCHBACH, Secrétaire Général à la Sous-Préfecture de Haguenau,
Mme Marie-Claude LANG, Trésorière Principale de Haguenau,
M. Nicolas PORTRON, SITA,
M. Emmanuel HECKEL, NOVERGIE.

Membres absents excusés :

MM. Claude GIROUD (représenté par son suppléant René ECKERT), Raymond BASTIAN (pouvoir à André DISS), Daniel GAUPP (représenté par son suppléant Daniel KLIEBER), Jean GORZELANCZYK (représenté par son suppléant Marie-Françoise MORITZ), Jean-Marc STEINMETZ (représenté par son suppléant Christophe SIGAUD), Mme Michèle FONTANES (représentée par son suppléant Patrick MICHEL), Mme Liliane SUTTER (représentée par son suppléant Georges HARTER).

Y assistent en outre :

Stéphanie FAULLIMMEL, Sylvia FILBING, Cathy NUSSBAUM, Carole SCHERER,
Marie-Laure SCHUCKE, Christian HEY, Pascal KNAPP.

A 10 h 30 le Président Claude KERN ouvre la séance du Comité Directeur en remerciant toutes les personnes présentes d'avoir répondu à l'invitation de cette réunion.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président renouvelle ses vœux de début d'année à tous les membres en leur souhaitant, ainsi qu'à leurs proches et leurs familles, une **BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2010**.

Il salue tout particulièrement M. Roger ESCHBACH, Secrétaire Général à la Sous-Préfecture de Haguenau, Mme Marie-Claude LANG, Trésorière Principale de Haguenau, M. Nicolas PORTRON, Directeur délégué valorisation énergétique de SITA, ainsi que M. Emmanuel HECKEL, directeur de l'usine d'incinération.

Enfin le Président excuse un certain nombre de membres absents, retenus par d'autres obligations, ainsi que Mme le Sous-Préfet de Haguenau.

Le quorum étant atteint, le Président propose de passer à l'ordre du jour.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Paola CRIQUI, déléguée du SMICTOM de Saverne, est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. COMMUNICATIONS DIVERSES

A) EVOLUTION DES PRIX DE REPRISE DES PAPIERS CARTONS DES MARCHES DE COLLECTE ET TRI

EVOLUTION DES PRIX DE REPRISE DES PAPIERS CARTONS

	PAPREC (conteneurs)	SCHROLL (déchèteries)	SCHROLL porte à porte	REVIPAC emballages	VALORPLAST flaconnages	Verre
janv-09	36,6	-18,69	24,65		89	19,91
févr-09	34,6	-16,19	24,65			
mars-09	26,6	-21,19	24,65			
avr-09	22,6	-23,69	24,65		61	19,91
mai-09	23,6	-21,19	14,75			
juin-09	25,2	-17,19	14,75			
juil-09	25,2	-17,19	14,75		93	19,91
août-09	25,2	-14,69	14,75			
sept-09	34,2	-9,69	15,02			
oct-09	34,2	-9,69	15,02	31,67	103	19,91
nov-09	34,2	-9,69	13,75			
déc-09	38,2	-7,19	15,06			
janv-10	68,5	28,81	0		118	22,42

Une très légère amélioration des prix de reprise est constatée.

B) DIVERS EVENEMENTS DEPUIS LE DERNIER COMITE DIRECTEUR

4 décembre : Visite du site vitrine Eco-Emballages à la CUS.

5 décembre : Exercice incendie au CSDU de Weitbruch.

- 11 décembre : Visite du site vitrine Eco-Emballages au SIVADES à Cannes.
- 14 décembre : Réunion de la Commission d'Appel d'Offres : Ouverture des plis pour les travaux d'extension des bureaux du SMITOM.
- 15 décembre : Réunion de la Commission du Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD).
- 16 décembre : Audit interne. Certification ISO 14001 – CSDU de Weitbruch.
Réunion du Comité de Pilotage pour l'étude d'optimisation de la gestion des déchets : Rendu de la phase 2 (plan d'actions) par Austral et Tintabule.
- 21 décembre : Réunion de la Commission d'Appel d'Offres : Choix des entreprises pour les travaux d'extension des bureaux du SMITOM (sauf lots 1 et 2).
- 7 janvier : Réunion « revue de direction » - Certification ISO 14001 – CSDU de Weitbruch.
Réunion du Groupe de Travail « déchets » du Département 67.
- 11 janvier : Réunion de la Commission Communication.
- 14 janvier : Réunion de la Commission Finances.
Réunion de la Commission d'Appels d'Offres : Attribution des travaux pour l'extension des bureaux du SMITOM lots 1 et 2. Tous les travaux ont été attribués pour un montant total de 401 415 € HT, soit 23 % en dessous de l'estimatif.
Réunion du Bureau.

C) DIVERS EVENEMENTS A VENIR

- 2 février : Audit blanc – Certification ISO 14001 – CSDU de Weitbruch.
- 3 février : Réunion AMORCE – Eco-Organismes.
- 18 février : Audit – Certification ISO 14001 – CSDU de Weitbruch.
- 18 mars : Réunion de la Commission Finances.
Réunion du Bureau.
- 23-25 mars : Rencontres nationales de l'organique à Lorient.
- 1^{er} avril : Réunion du Comité Directeur.

D) VISITE PAPETERIE NORSKE SKOG

Le Président informe les membres que le SMITOM organise, le 30 avril, une visite de la papeterie NORSKE SKOG à Golbey. Pour les membres intéressés, un bulletin d'inscription est joint au présent procès-verbal.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

Le Président propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 1^{er} décembre 2009.

Aucune observation particulière n'étant soulevée, le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 1^{er} décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

3. STATISTIQUES

Le Président commente le tableau d'évolution des déchets, à fin décembre 2009, remis en séance (12 derniers mois comparés aux 12 mois précédents).

Ce tableau indique une augmentation globale de 0,08 %.

Les apports à l'usine d'incinération augmentent globalement de 0,30 %.

Les collectes sélectives baissent de 0,34 %.

Les déchets végétaux, le bois et les DEEE augmentent respectivement de 11,45 %, 1,54 % et 11,20 %.

Les apports au CSDU de Weitbruch diminuent de 28,61 %.

4. BUDGET PRIMITIF 2010

Le budget est proposé en équilibre pour les montants suivants :

RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 887 776,91 €
RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 173 697,03 €
Soit un montant total de	23 061 473,94 €

Ce budget tient compte :

1. des reports de 2009,
2. du déficit d'investissement de 2009,
3. de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009.

Le Président laisse la parole à M. CREMMEL, qui commente en détail les articles de ce Budget Primitif.

Le Président informe les membres que ce Budget a été examiné par la Commission Finances le 14 janvier dernier.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif 2010, chapitre par chapitre, ainsi que présenté.

5. TARIFICATION INCITATIVE

A) AVANTAGES ET INCONVENIENTS DES DIVERSES PROPOSITIONS DE TARIFICATION INCITATIVE.

Le Président laisse la parole à M. HEY qui rappelle que le Bureau d'Etudes AUSTRAL présente 4 propositions de tarification incitative, dans l'étude d'optimisation.

Avantages et inconvénients des propositions :

PROPOSITION	AVANTAGES	INCONVENIENTS
2 et 4	<p>Prime aux meilleurs trieurs</p> <p>Incitation à la collecte sélective au porte à porte (soutiens proportionnels aux tonnages recyclés compensent les surcoûts du PàP).</p> <p>Atteinte plus rapide des objectifs du Grenelle</p>	<p>Nécessite une connaissance absolue des tonnages de recyclables de chaque collectivité</p> <p>En apport volontaire c'est le cas du papier, possible pour le verre, mais difficile pour le plastique (peser 30kg dans un conteneur de 250kg)</p> <p>Nécessite des caractérisations significatives pour chaque collectivité pour déterminer les refus et types de matériaux (env. 240/an selon norme AFNOR, soit 24000€).</p> <p>Les fortes variations des recettes de vente seront mieux assimilées dans le cadre global du SMITOM?</p> <p>Complicque beaucoup la tâche du SMITOM.</p>
3 et 4	<p>Inciteront les Syndicats à promouvoir le compostage domestique.</p> <p>Incite à la diminution des tonnages acceptés en déchèteries (intérêt?).</p> <p>Permet de mieux garantir la qualité du produit collecté (à voir). Il faudra dans tous les cas prévoir la possibilité de refus par le SMITOM de produits non-conformes à la filière facturée.</p>	<p>Inciteront à réduire les cartons des déchèteries avec risque de les retrouver dans les conteneurs d'apport volontaire (c'est déjà un problème actuellement).</p> <p>Inciteront à réduire le bois des déchèteries avec risque brûlage incontrôlé à domicile.</p> <p>Nécessitent de compter et répartir strictement les apports directs de déchets végétaux par les particuliers entre les syndicats (ex. Dettwiller où les particuliers de CCPZ peuvent très bien déposer leurs déchets végétaux sur la nouvelle plateforme).</p> <p>Nécessitera un contrôle plus strict des entrées en déchèteries pour éviter les usagers des syndicats voisins.</p> <p>Complicque la tâche du SMITOM.</p>
Incitation haute	<p>Incitation à une redevance aval plus incitative.</p> <p>Incitation à la collecte sélective au porte à porte.</p> <p>Atteinte plus rapide des objectifs du Grenelle.</p>	<p>Plus éloignée des économies réelles du SMITOM pour chaque tonne non incinérée ou enfouie: <i>incinération: économie 25€/t, manque à gagner 60€, 35€, à recouvrer sur partie fixe</i> <i>enfouissement (marginal): économie 3,5€/t, manque à gagner 80€, 76,5€, à recouvrer sur partie fixe.</i></p> <p>Risque de déstabiliser l'équilibre économique de l'UVE si les tonnages baissent et ne sont pas remplacés par</p>

	Baisse supérieure des tonnages incinérés.	des apports extérieurs qui payent les amortissements et le traitement des résidus.
Incitation basse	<p>Moins de risques de déséquilibre du budget du SMITOM.</p> <p>Moins de risques pour le budget des syndicats car moindre partie proportionnelle.</p> <p>Plus facile à mettre en œuvre avant que les syndicats aient mis en place leur RI.</p> <p>Moins de risques de contestation des tonnages facturés ou soutenus.</p> <p>Plus simple pour le SMITOM.</p>	<p>Moins incitatif.</p> <p>Moindre réduction de l'incinération, de l'enfouissement</p>

Il reste possible, chaque année, de choisir un scénario plus pointu et d'ajuster les tarifs (part fixe mais également part traitement) pour aller vers plus d'incitation, une fois que le SMITOM et les syndicats connaîtront mieux leur situation.

Le Président informe les membres que ce point a été soumis aux membres du Bureau qui, dans la séance du 14 janvier, ont proposé de retenir le scénario 1, plus adapté au SMITOM, comme, de façon générale, les hypothèses d'incitation basse.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir le scénario 1 avec incitation basse,

DECIDE de fixer sa date de mise en place, ainsi que les tarifs, lors d'une prochaine séance du Comité Directeur.

B) STATION DE TRANSFERT, COMPENSATION KILOMETRIQUE

Le Président informe les membres que le Bureau d'Etudes AUSTRAL propose une compensation à partir du premier kilomètre, dont le financement coûterait 2,32€ supplémentaires/habitant, répartis ensuite sur les syndicats les plus éloignés.

Le Bureau d'Etudes AUSTRAL avait également proposé la construction d'une station de transfert. Le Bureau a éliminé cette solution de construction d'une station de transfert.

Sans sous-estimer l'intérêt d'une prise en compte plus égalitaire des distances entre les syndicats et l'UVE, cette proposition semble exagérée.

Si une telle compensation était souhaitée, elle pourrait se faire sur la base d'un soutien inchangé au SMICTOM de Saverne (111 669 €) et d'un élargissement des bénéficiaires, par exemple pour les distances au-delà de 20km. Néanmoins, si le financement de la compensation actuelle du SMICTOM est déjà dans les comptes du SMITOM, le surcoût d'un élargissement reste à financer par une légère augmentation de la part fixe du SMITOM (0,08 €supplémentaire par habitant).

Ce point a également été soumis au Bureau, qui propose, soit de maintenir la situation actuelle, soit de mettre en place une compensation à partir de 20 km, calée sur la compensation actuellement versée au SMICTOM de Saverne.

M. André ERBS, délégué de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau, intervient pour signaler aux membres qu'il est pour le statu quo, car il n'y a pas de raison de remettre en cause ce qui est déjà en place, ou, alors, il faudrait mettre dans la balance d'autres éléments comme l'implantation de l'UVE.

M. LORENTZ, délégué de la Communauté de Communes de l'Uffried, n'est pas du même avis. Le SMITOM a fait le choix de la solidarité et cette réflexion va dans le bon sens.

Le Président signale que les syndicats les plus intéressés par une modification ne sont pas demandeurs d'une modification.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à la majorité de 31 voix pour, 2 contre et 1 abstention,

DECIDE de maintenir la compensation actuellement en place, soit 1,83 €par habitant.

6. EXTENSION DES BUREAUX DU SMITOM – ATTRIBUTION DES LOTS

Le Président informe les membres qu'après examen des offres et propositions du STUDIO WOLFHUGEL, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 janvier 2010, a décidé d'attribuer les différents lots pour un montant total de 401 415,87 €HT.

Le total des marchés est donc inférieur aux prévisions de 119 759 €soit 23 %.

Ces prix incluent les options climatisation des nouveaux locaux (19 970 €HT) et accès handicapés (7 003 €HT), que le Président propose d'affermir, considérant les bons résultats de la consultation.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier les travaux pour l'extension des bureaux du SMITOM à :

LOT		ESTIMATION	ENTREPRISE	OFFRE
		€H.T.		€H.T.
01	FONDATIONS SPECIALES	55 000,00	SOTRAVEST (Variante) à Oberbronn	35 790,00
02	GROS-ŒUVRE et REFECTION DES ABORDS	160 000,00	SOTRAVEST (Variante)	128 889,17
03	ELECTRICITE	34 000,00	EIE à Haguenau	29 862,98
04	CHAUFFAGE VENTILATION	111 500,00	MTO à Illkirch Graffenstaden	62 574,60
05	COUVERTURE ETANCHEITE	16 710,00	SMAC à Strasbourg	11 762,40
06	BARDAGE	17 490,00	SMAC	19 504,00

	LOT	ESTIMATION	ENTREPRISE	OFFRE
07	MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	39 280,00	KELLER à Haguenau	46 879,00
08	SERRURERIE	22 800,00	SERRURERIE MOSELLANE à Teting sur Nied	15 986,70
09	PLATRERIE	16 250,00	RUIU à Illkirch	13 142,85
10	FAUX-PLAFONDS	6 860,00	RUIU	5 105,59
11	MENUISERIE BOIS	10 140,00	SCHALCK à Niedermodern	7 746,50
12	CARRELAGE	10 455,00	CAMPEIS à Eschau	7 388,88
	LOT	ESTIMATION	ENTREPRISE	OFFRE
13	SOLS COLLES	9 190,00	MALLO à Gundershoffen	7 747,15
14	PEINTURES	11 500,00	HITTIER à Schweighouse- s/Moder	9 036,05
	TOTAL	521 175,00		401 415,87
		€H.T.		€H.T.

DECIDE d'affermir les options climatisation des nouveaux locaux (19 970 € HT) et accès handicapés (7 003 €HT),

AUTORISE le Président, respectivement un Vice-Président, à signer les actes à intervenir.

7. AVENANT AU MARCHE PAPREC – COLLECTE ET TRI DES PAPIERS DES CONTENEURS

Le Président rappelle que le marché PAPREC a débuté le 1^{er} septembre 2008. Dès les premières caractérisations réalisées sur les produits collectés il a été constaté une proportion d'emballages et de carton ondulé bien supérieure à ce qui était prévu au marché et qui résultait des caractérisations réalisées par le prestataire précédent.

2009 a permis de se rendre compte précisément de la situation de la collecte et du traitement des points d'apports volontaires papiers cartons:

a) Les caractérisations

Il y a deux fois plus de cartons (et d'autant moins de papiers) que les caractérisations réalisées par VEOLIA dans le marché précédent et PAPREC alerte le SMITOM sur les implications concrètes de cette situation sur le transport et le tri.

b) Des secteurs sensibles

Les secteurs de Marmoutier et de Saverne, ainsi que de l'ensemble des conteneurs présents dans les lycées, collèges ou administrations sont les sites où il y a la plus faible densité, notamment en raison de la présence de gros cartons (un conteneur plein pèse souvent moins de 200 kg dans ce secteur alors que le poids moyen est de plus de 350 kg).

Enfin il semble que sur certains secteurs les consignes de tri soient mal comprises car on trouve fréquemment des bouteilles plastiques dans les conteneurs (Marmoutier et environs).

c) Calcul des coûts supplémentaires

Les coûts supplémentaires se situent principalement dans le domaine du transport et du tri (le nombre de vidages supplémentaires avancé par le sous traitant PATE peut être dû à une moins bonne gestion, bien que l'ajout de Marmoutier, avec de nombreuses erreurs de tri, soit significatif, même si cet ajout ne représente qu'une augmentation de population de 8,7 %).

Transport

La faible densité a un impact sur le transport en impliquant des rotations supplémentaires :

	Données 2009	Données du marché	Données 2009	Données du marché
TRANSPORT	En pourcentage		Densité	
EMR	12,60%	6,20%	0,08	0,08
OB	6,00%	2,50%	0,132	0,132
JRM	62,70%	70,50%	0,25	0,25
PCM	9,90%	13,00%	0,08	0,08
Refus	5,70%	7,20%	0,4	0,4
	En tonnage		M3 collecté	
EMR	634	312	7930	3902
OB	302	126	2289	954
JRM	3157	3550	12628	14199
PCM	498	655	6231	8182
refus	287	363	717	906
TOTAL	5035	5035	29795	28143
		Supplément à transporter		5,9%

Volume d'une semi en M3	90	90
Nombre de semi à traiter	331	313

Traitement

La présence de cartons en plus grande quantité a engendré une baisse de rendement sur la chaîne de tri. D'un prévisionnel initial à 8 tonnes par heure PAPREC est réellement sur l'année 2009 à 7,2 tonnes par heure.

Tonnage annuel 2009	Tonne	5034,85
Rendement prévu initial	Tonne/heure	8
Temps de travail prévu	Heure	629
Tonnage annuel 2009	Tonne	5034,85
Rendement réel constaté	Tonne/heure	7,2
Temps de travail réel	Heure	699
Temps de travail supplémentaire		11,11%

PAPREC sollicite donc le SMITOM pour la mise en place d'un avenant qui porterait le prix unitaire initial du marché à 101,60 €calculé comme suit :

	Prix initial	coef avenant	Nouveaux prix
Collecte	46,5	0,00	46,5
Transport	8	1,059	8,5
Tri	42	1,1268	47,3
			101,6 soit
Total	96,5		91.6€révisé

Ceci représente une augmentation du marché de 4,9 % (simulée depuis le début du marché jusqu'au 31/12/2009).

S'agissant de la date d'effet de l'avenant, 3 options ont une logique :

1. 1er février 2010 (date de la délibération).
2. 1^{er} septembre 2009 (début de la 2^{ème} période annuelle et application de la révision des prix de -9 %). Surcoût : 11 529 €HT. C'est également l'époque de la première demande officielle de PAPREC.
3. 1^{er} septembre 2008 (puisque les écarts de densité ont été constatés dès le début de l'exécution). Surcoût : 32 819 €HT.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place de cet avenant n° 1,

DECIDE de fixer la date d'application de cet avenant n° 1 au 1^{er} septembre 2009,

AUTORISE le Président, respectivement un Vice-Président, à signer les actes à intervenir.

8. TGAP REDUITE POUR PERFORMANCE ENERGETIQUE

Le Président rappelle aux membres l'évolution prévue pour la TGAP prélevée sur les tonnages incinérés à l'UVEOM, et les réductions possibles :

		2009	2010	2011	2012	À compter de 2013
tarif plein	Tonne	7	7	11,2	11,2	14
tarif ISO 14001	Tonne	4	4	6,4	6,4	8
tarif ISO 14001 + performance énergétique	Tonne	2	2	3,2	3,2	4

L'usine d'incinération est actuellement certifiée ISO 14001 et bénéficie donc des tarifs en gras.

L'objet du présent point est l'obtention du tarif ISO14001 + performance énergétique et l'enjeu est fort :

		2010	2011	2012	2013
		<i>économie/tonne</i>			
déchets	tonnages	2	3,2	3,2	4
OMr	61000	122 000	195 200	195 200	244 000
Assimilés	8000	16 000	25 600	25 600	32 000
DIB	9000	18 000	28 800	28 800	36 000
Economie en jeu pour les collectivités	69000	-138 000	-220 800	-220 800	-276 000

La réduction "performance énergétique" est octroyée si le rendement de l'usine dépasse 60 % (formule cabalistique des Douanes).

Grâce à la vente de chaleur à SONOCO, en année normale l'usine atteint 62 %.

En revanche le dépassement est faible et n'est pas totalement assuré (exemple : en 2010 et 2018, où le turbo sera à l'arrêt 5 semaines, l'usine continuant à fonctionner, 59,8 % sont alors prévisibles). Il faut alors comptabiliser l'autoconsommation de l'usine qui nécessite 7 comptages d'énergie supplémentaires, mais augmente le rendement de 6 points.

NOVERGIE a consulté 2 spécialistes et annonce un coût de 160 000 € pour l'offre la moins chère (y compris études et frais NOVERGIE), auquel il faudra encore ajouter l'entretien annuel et GER, évalués à 0,40€/tOM.

Tous les premiers investissements de l'UVE ont toujours été pris en charge par le SMITOM et cela paraît normal pour cet investissement, qui est dû à une nouvelle réglementation.

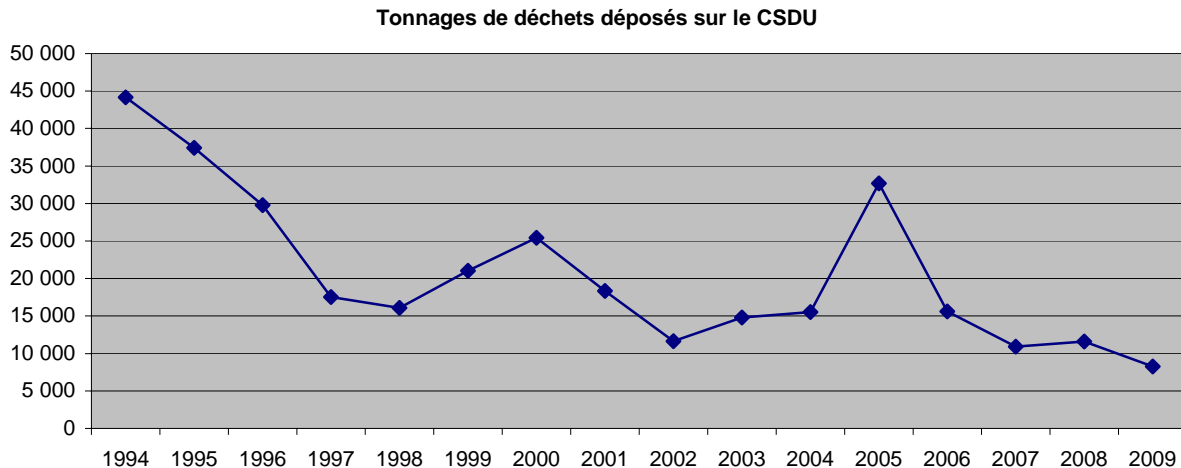
Le Président informe les membres que des tractations sont toujours en cours avec NOVERGIE, notamment pour savoir quel montant le SMITOM devra investir et les conditions de l'engagement de NOVERGIE à obtenir ces 60 %.

Ce point sera soumis au Comité Directeur ultérieurement.

9. REDEVANCE A LA COMMUNE DE WEITBRUCH

Le Président informe les membres que pour tenir compte de la diminution constante et souhaitée des tonnages déposés au CSDU (8273t en 2009), il propose de :

1. calculer la redevance à la commune de Weitbruch par tonne de déchets entrante, et non pas m³ en place,
2. revaloriser la redevance annuelle actuellement de 1,1€/m³ (soit environ 1,22€/t) à 2€(valeur pour les tonnages de 2010),
3. fixer un minimum de 15 000€/an,
4. indexer la redevance pour l'année n et le minimum annuel sur les prix à la consommation "ensemble des ménages, 00E" publié au Moniteur, valeur juillet n/valeur juillet 2010,
5. prendre en compte ces nouvelles règles pour le calcul de la redevance pour 2010 (exemple pour un tonnage stable : $8\,273 \text{ t} \times 2 = 16\,546 \text{ €}$). Pour mémoire la redevance a été de 10 111,76 € pour 2009.



M. ERBS, signale aux membres qu'il tient le même discours qu'au point concernant la station de transfert et qu'il est donc pour le statu quo, car il n'y a pas de raison de remettre en cause ce qui est déjà en place.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à la majorité de 29 voix pour et 5 abstentions,

DECIDE de calculer la redevance à la commune de Weitbruch par tonne de déchets entrante,

DECIDE de fixer la redevance à la commune de Weitbruch à 2 € par tonne entrante,

DECIDE de fixer un minimum de 15 000 € par an,

DECIDE d'indexer la redevance pour l'année n et le minimum annuel sur les prix à la consommation "ensemble des ménages, 00E" publié au Moniteur, valeur juillet n/valeur juillet 2010,

DECIDE de prendre en compte ces nouvelles règles pour le calcul de la redevance pour 2010.

10. CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

A) BRUMATH – BASSE-ZORN

Le Président expose aux membres les objectifs et les orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire de Brumath – Basse-Zorn qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, les communautés de communes ainsi que les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat.

Le Président rappelle aux membres que ce contrat de territoire est un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2010-2015. A ce titre, des opérations portées par la commune (ou la CdC ou le Syndicat,...), sont inscrites dans ce contrat.

Le Président indique que le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière des 14 et 15 décembre 2009. Par conséquent, il sollicite l'autorisation du Comité Directeur de signer ce document.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le contrat de territoire de Brumath – Basse-Zorn conclu pour la période 2010-2015,

AUTORISE le Président, respectivement un Vice-Président, à signer le contrat de développement et d'aménagement du territoire de Brumath – Basse-Zorn.

B) BISCHWILLER

Le Président expose aux membres les objectifs et les orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire de Bischwiller qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, les communautés de communes ainsi que les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat.

Le Président rappelle aux membres que ce contrat de territoire est un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2010-2015. A ce titre, des opérations portées par la commune (ou la CdC ou le Syndicat,...), sont inscrites dans ce contrat.

Le Président indique que le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière des 14 et 15 décembre 2009. Par conséquent, il sollicite l'autorisation du Comité Directeur de signer ce document.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le contrat de territoire de Bischwiller conclu pour la période 2010-2015,

AUTORISE le Président, respectivement un Vice-Président, à signer le contrat de développement et d'aménagement du territoire de Bischwiller.

C) PAYS DE LA ZORN

Le Président expose aux membres les objectifs et les orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, les communautés de communes ainsi que les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat.

Le Président rappelle aux membres que ce contrat de territoire est un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2010-2015. A ce titre, des opérations portées par la commune (ou la CdC ou le Syndicat,...), sont inscrites dans ce contrat.

Le Président indique que le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière des 14 et 15 décembre 2009. Par conséquent, il sollicite l'autorisation du Comité Directeur de signer ce document.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le contrat de territoire du Pays de la Zorn conclu pour la période 2010-2015,

AUTORISE le Président, respectivement un Vice-Président, à signer le contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn.

11. COMMUNICATION

A) COMMISSION COMMUNICATION

Le Président informe les membres que la Commission Communication présidée par M. André DISS est composée des membres suivants :

M. Jean-Claude WAGNER (CdC Haguenau),
M. Rémy PETER (CdC Haguenau),
M. Alphonse KIEFFER (CdC Haguenau),
M. Daniel GAUPP (CdC Haguenau).

Le Président propose d'étoffer cette commission en ajoutant un délégué par Syndicat de collecte, car seules les Communautés de Communes de la Région de Haguenau et du Val de Moder sont actuellement représentées.

Le Président propose aux membres que les candidatures soient déposées au SMITOM sous 15 jours. Il précise que les délégués suppléants peuvent être candidat.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

B) ACTIONS DE COMMUNICATION 2009-2010

Le Président laisse la parole à M. DISS, Président de la Commission Communication, et Stéphanie, Animatrice Territoriale, qui commentent le bilan des actions de communication réalisées en 2009 et le calendrier prévisionnel des actions de communication pour l'exercice 2010.

Le calendrier prévisionnel a été réalisé, entre autres, à partir des préconisations de l'agence de communication TINTABULE, suite aux conclusions de l'enquête de satisfaction réalisée dans le cadre de l'étude d'optimisation. Il a été présenté en Commission Communication le 11 janvier 2010.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le bilan des actions de communication réalisées en 2009,

VALIDE le calendrier prévisionnel des actions de communication pour l'exercice 2010.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun délégué ne souhaitant intervenir, le Président remercie toute l'assemblée pour sa collaboration, clôt la séance et invite les membres à partager un repas.

Fin de la séance : 12h30